



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 529 – DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE PAIEMENT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU TRAHAN

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 14 février 2023 à 20h00, le conseil municipal a adopté le *Règlement no.529 décrétant un mode de tarification pour le paiement des travaux d'entretien du cours d'eau Trahan..*

Le règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité www.st-cypriendenapierville.com dans la section des règlements. Il est également possible de le consulter aux bureaux municipaux les lundi, mercredi et vendredi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 20^e jour de février 2023.

James L.Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier